

Crolles, juin 2013

## Note de présentation de l'association

L'association Trait d'Union « a pour but d'engager toute action, notamment judiciaire devant les tribunaux, pour **défendre le cadre de vie des habitants de Crolles**, en particulier en matière de paysage, d'environnement et d'urbanisme, pour préserver l'homogénéité, la qualité et la cohérence de la ville de Crolles, du parc du Château de Bernis à Crolles ainsi que tout autre site d'intérêt patrimonial sur la commune de Crolles, de même que toute action se rattachant directement ou indirectement à cet objet social. »

Créée en 2001, notre association a maintenant 12 années d'expérience, dont plus de 7 ans comme association agréée « association locale d'usagers ».

Depuis le 8 décembre 2005, **Trait d'Union est agréée « Association locale d'usagers »** conformément aux articles L. 121-5 et R. 121-5 du Code de l'urbanisme ; par arrêté préfectoral n° 2006-06625 du 8 août 2006, **Trait d'Union est en outre agréée « Association de la protection de la nature et de l'environnement »** au titre de l'article L. 141-1 et R. 141-1 à R. 141-20 du Code de l'environnement.

Nous présentons ici les principales évolutions menées par l'association Trait d'Union dans les cinq dernières années :

- 1) Consolidation de notre implantation dans la commune de Crolles et de notre représentativité
- 2) Insertion dans notre environnement géographique proche
- 3) Renforcement de nos compétences collectives

**1) Consolidation de notre implantation dans la commune de Crolles et de notre représentativité** au titre de la protection de l'environnement avec la poursuite de nos actions visant la protection du cadre de vie, du paysage et du patrimoine local. Cf en annexe la fiche de présentation de Trait d'Union dans l'annuaire associatif en ligne de la ville de Crolles.

Concrètement, dans les cinq dernières années, nous avons notamment participé aux procédures de concertation et d'enquêtes publiques concernant le Plan Local d'Urbanisme, le Plan de Prévention des Risques naturels, la digue pare-blocs dans le secteur du Fragnès, l'Agenda 21, le périmètre de protection du captage du Trou Bleu.

Nos interventions sont dictées par l'objectif principal de la protection de l'environnement. En particulier, nous intervenons régulièrement pour :

- **la protection des milieux ouverts** en pied de coteaux (pelouses sèches en lien avec l'activité agricole) - cf nos interventions au comité de concertation sur les espaces naturels et agricoles, sur le PLU, sur le projet de digue du Fragnès,
- **la protection des milieux humides** dans la plaine de Crolles – cf nos interventions sur l'aire de grand passage, le marais de Montfort, le siège de la communauté de communes,

Association locale d'usagers agréée  
Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement

- **la protection de l'eau** – cf nos interventions sur le périmètre de protection du captage du Trou Bleu,
- **la protection de l'air** – cf nos interventions sur le projet de déviation et en faveur des transports en commun,
- **la protection des sols** – cf nos interventions sur la dépollution du site ex-Ugimag,
- **la protection des paysages et du patrimoine bâti** – cf nos interventions sur le PLU, sur les périmètres de protection du château de Bernis et de l'Abbaye des Ayes, et, plus généralement, sur toutes les questions d'urbanisme.

Nos modes d'action sont les suivants :

- recherche et examen de la documentation disponible, investigations de terrain, coopération avec d'autres associations de protection de l'environnement, en particulier la FRAPNA, réunions internes,
- prises de parole dans les réunions publiques, tenue d'un stand au forum des associations, courriers adressés à des représentants élus (maire, conseillers municipaux, président de la communauté de communes ...), avis fournis aux commissaires enquêteurs,
- recours ou procédures contentieuses.

Au titre des instances régulières auxquelles nous sommes invités en tant qu'association agréée, nous participons :

- au comité de concertation pour la gestion, la protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles de Crolles.
- au comité de site de l'espace naturel sensible départemental du marais de Montfort

Au titre des résultats obtenus (en sus de la contribution publique aux débats environnementaux et de la dimension pédagogique de nos interventions) ou auxquels nous avons significativement contribué, nous pouvons citer :

- le maintien, jusqu'à aujourd'hui, de l'intégrité du parc du Château de Bernis à Crolles
- l'amélioration des mesures compensatoires prises pour l'aménagement de l'aire de grand passage de Crolles et un meilleur dimensionnement de cette aire au regard des besoins et des capacités du site d'accueil,
- la décision récente de ré-aménager la déchetterie sur place (en utilisant au mieux les terrains disponibles à proximité immédiate, sans déménagement)
- la limitation des installations de grande surface commerciale alors que des projets d'hypermarché ont été présentés en 2007 – 2008.

Par ailleurs, nous pensons avoir notre part, modeste mais utile, en particulier via nos prises de parole publiques et la continuité de notre action, dans certaines orientations de la commune favorables à la protection de l'environnement : le développement du réseau cyclable, la réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux, l'engagement de la commune dans la protection de la plaine et des espaces ouverts.

En matière contentieuse, nous avons obtenu plusieurs décisions de justice favorables, ce qui illustre la solidité de nos dossiers et démontre, s'il en était besoin, la pertinence de nos recours :

- l'annulation de la déclaration d'utilité publique de la digue pare-blocs du Fragnès - cette digue serait, selon nous, destructrice pour l'environnement

Association locale d'usagers agréée  
Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement

- l'annulation du périmètre de protection de l'Abbaye des Ayes – le périmètre défini par la commune et jugé illégal (entaché d'une erreur manifeste d'appréciation) était trop restrictif au regard du cône de visibilité
- l'annulation partielle du PLU, notamment pour ce qui concerne l'emplacement réservé à la déviation. Nous considérons que la déviation, avec le tracé proposé par la commune, serait une atteinte à l'environnement.

## 2) Insertion dans notre environnement géographique proche.

**Notre périmètre géographique** d'intérêt est centré sur la commune de Crolles comme l'indiquent nos statuts (article 2), le but de l'association étant de « *défendre le cadre de vie des habitants de Crolles, en particulier en matière de paysage, d'environnement et d'urbanisme, pour réserver l'homogénéité, la qualité et la cohérence de la ville de Crolles (...)* ».

En cohérence avec le but de l'association, nous avons renforcé notre insertion dans notre environnement géographique proche.

Ainsi, nous intervenons sur des projets ou équipements situés sur la commune de Crolles, mais dont les enjeux et les impacts sont nettement plus larges. Exemples en cours ou récents : le projet de déviation concerne la circulation dans le Moyen Grésivaudan, l'aire d'accueil de grand passage est inscrite dans le schéma directeur départemental d'accueil des gens du voyage, la déchetterie de Crolles s'adresse aussi aux communes voisines.

Pour illustrer nos actions dans notre environnement géographique proche sur des sujets qui concernent directement la commune de Crolles, nous pouvons citer nos avis et interventions sur :

- le périmètre de protection du captage d'eau potable dit Le Trou Bleu : localisé sur la commune voisine de Lumbin, le captage fournit en eau potable le quartier de Montfort de la commune de Crolles
- l'enquête sur l'utilité publique d'une bretelle d'entrée sur l'autoroute A41, échangeur dit « *Crolles II* » : l'équipement est prévu sur la commune de Bernin, sa réalisation aurait des impacts sur la circulation automobile et sur les transports en commun dans la commune de Crolles ;
- le projet de liaison inter-rives entre Crolles et Brignoud (commune de Villard-Bonnot)
- les réunions préfigurant la création d'un contrat local de l'eau à l'échelle du Grésivaudan
- le SCOT – région urbaine grenobloise
- les comités de ligne TransIsère organisés par le département de l'Isère (lignes 6020 et Express 1 qui relient Crolles à l'agglomération de Grenoble)
- les comités de ligne TER organisés par la Région Rhône-Alpes (sillon alpin, ligne SNCF Chambéry – Grenoble, incluant la gare de Brignoud fréquentée par les crollois),
- le plan Isère – Amont et différentes initiatives organisées par le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère).

**3) Renforcement de nos compétences collectives.** Grâce à notre travail de terrain, d'analyse des dossiers et aux compétences professionnelles des adhérents, nous disposons, collectivement, de bonnes compétences dans les domaines suivants : études d'impacts environnementaux, écologie, droit de l'environnement, prévention des risques naturels, économie des transports publics.

Au regard de notre connaissance des acteurs de la protection de l'environnement dans le Grésivaudan, nous pouvons dire que ce panel de compétences nous donne une position unique dans la commune de Crolles et rare au sein du Grésivaudan.

## Annexe :

### Présentation de Trait d'Union dans l'annuaire municipal des associations

Extrait du site [www.ville-crolles.fr/annuaire-assos](http://www.ville-crolles.fr/annuaire-assos) - juin 2013

The screenshot shows the website for the City of Crolles. The main header features the city logo and the name 'Ville de Crolles' in large blue letters. Below the header is a navigation menu with categories like 'Découvrir Crolles', 'Vie municipale', 'Crolles à votre service', 'Urbanisme', 'Economie', 'Transports', 'Culture', 'Sport', 'Vie associative', and 'Vos démarches'. The 'Vie associative' section is active, showing a list of categories: 'Annuaire associatif', 'Sports', 'Culture', 'Solidarité', 'Scolaires', 'Seniors', 'Divers', 'Aides de la commune', and 'Formulaires'. The 'Annuaire associatif' category is selected, displaying the details for 'Trait d'union (Association locale d'usagers agréée. Association agréée au titre de la protection de l'environnement)'. The page content includes the association's objectives, a list of members' concerns, and contact information for the president, Emmanuel Wormser.

**Ville de Crolles**

Vous êtes ici : Accueil > Vie associative > Annuaire associatif

**Vie associative**

- Annuaire associatif
- Sports
- Culture
- Solidarité
- Scolaires
- Seniors
- Divers
- Aides de la commune
- Formulaires

**Trait d'union (Association locale d'usagers agréée. Association agréée au titre de la protection de l'environnement)**

A pour objectif l'amélioration et la défense du cadre de vie des Crollois en matière d'environnement, de paysage, de valorisation du patrimoine ancien et d'urbanisme.

Ses membres, issus des différents quartiers et hameaux crollois, se réunissent chaque mois afin de partager leurs préoccupations et d'engager des actions auprès de la population, des structures élues, administratives ou associatives, particulièrement en faveur :

- de la revitalisation d'un coeur de ville dans le vieux Crolles (du Jardin du Château à l'Institut Rural...)
- des enjeux environnementaux participant de la problématique des déplacements dans et autour de Crolles (déviation, zone 30, requalification de l'entrée de ville...)
- de la protection et la valorisation des paysages (protection de la plaine agricole et des espaces alluviaux, digue du Fragnès) et du patrimoine.

Président : Emmanuel Wormser  
Adresse : Cidex 204 - 38920 Crolles  
Courriel : [traitdunion38@free.fr](mailto:traitdunion38@free.fr) - Site internet : <http://traitdunion38.free.fr>

Information et inscriptions au forum et sur le site internet de l'association

Service vie associative  
04 76 08 04 54

Association locale d'usagers agréée  
Association agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement